DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 07 OCTOBRE 2021

Délibération n°2021.10.230

Pratique sportive à Nautilis par l'Université de Poitiers - participation financière

LE SEPT OCTOBRE DEUX MILLE VINGT ET UN à 17 h 30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à l'Espace Carat - 54 Avenue Jean Mermoz 16340, L'Isle-d'Espagnac suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 01 octobre 2021

Secrétaire de Séance : Minerve CALDERARI

Membres présents : Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Catherine BREARD, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Valérie DUBOIS, Nathalie DULAIS, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir : Jacky BONNET à Maud FOURRIER, Michel BUISSON à Nathalie DULAIS, Monique CHIRON à Catherine BREARD, Jean-Claude COURARI à Isabelle MOUFFLET, Françoise COUTANT à Fabrice VERGNIER, Jean-François DAURE à Zahra SEMANE, Karine FLEURANT-GASLONDE à Séverine CHEMINADE, Jean-Luc FOUCHIER à Alain RHODE, Fabienne GODICHAUD à Thierry MOTEAU, Francis LAURENT à Brigitte BAPTISTE, Pascal MONIER à Philippe VERGNAUD, Jean-Philippe POUSSET à Catherine REVEL, Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT, Valérie SCHERMANN à Gérard LEFEVRE, Roland VEAUX à Jean-Jacques FOURNIE,

Excusé(s) : Marie-Henriette BEAUGENDRE, Chantal DOYEN-MORANGE, Denis DUROCHER,

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 OCTOBRE 2021	**DÉLIBÉRATION N° 2021.10.230**
INNOVATION - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - RECHERCHE	Rapporteur : Monsieur FOURNIE
PRATIQUE SPORTIVE A NAUTILIS PAR L'UNIVERSITE DE POITIERS - PARTICIPATION FINANCIERE	

La Faculté des Sciences du Sport de l'Université de Poitiers est présente au sein du Campus des Valois (anciennement Centre Universitaire de la Charente) en proposant un cursus dans le domaine des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS). L'offre de formation initiale couvre les domaines des activités physiques adaptées, de l'enseignement et du management du sport. Ces diplômes sont complétés par des formations continues de type licence professionnelle ou diplôme d'université, qui étendent les domaines précédemment cités à celui de l'entraînement sportif.

Dans le cadre de la formation STAPS, dont la pratique de la natation fait partie des activités sportives obligatoires, les étudiants sont accueillis à NAUTILIS qui leur met à disposition des lignes de nage dédiées ; cette intervention a été facturée environ 1 233 € à l'Université de Poitiers au titre de l'année scolaire 2020-2021.

En revanche, la mise à disposition des pistes et aires sportives du stade d'athlétisme est mise à disposition à titre gratuit.

Au regard de sa volonté de renforcer et développer l'offre de formation locale, GrandAngoulême se propose de participer partiellement, comme en 2019, à cette mise à disposition spécifique.

Je vous propose :

D'APPROUVER le versement d'une subvention à l'Université de Poitiers à hauteur de 525 € pour la réservation des créneaux pour la formation des étudiants dans le domaine des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) à Nautilis.

D'APPROUVER la convention avec l'Université de Poitiers.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Monsieur Jean Jacques FOURNIE en sa qualité de conseiller délégué en charge de l'innovation, l'enseignement supérieur et la recherche à signer la convention.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 6574 – fonction 90 23 – service 71.

APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE

Certifié exécutoire	
Reçu à la préfecture de la Charente le :	**Affiché le :**
14 octobre 2021	15 octobre 2021

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Poitiers dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Convention cadre de partenariat
entre la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême
et l'Université de Poitiers

Entre

La Communauté d'agglomération d'Angoulême, 25 Boulevard Besson Bey, 16023 Angoulême CEDEX représentée par Xavier BONNEFONT, son Président, ou son représentant dûment habilité à l'effet des présentes

Et

L'UNIVERSITE DE POITIERS, 15 rue de l'Hôtel Dieu – 86034 POITIERS CEDEX, représentée par sa Présidente, Madame Virginie LAVAL,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

La Faculté des Sciences du Sport de l'Université de Poitiers est présente au sein du Centre Universitaire de la Charente en proposant un cursus dans le domaine des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS). L'offre de formation initiale couvre les domaines des activités physiques adaptées, de l'enseignement et du management du sport.

Dans le cadre de la formation STAPS, dont la pratique de la natation fait partie des activités sportives obligatoires, les étudiants sont accueillis à NAUTILIS qui leur met à disposition des lignes de nage dédiées. Cette intervention est facturée par Nautilis à l'Université de Poitiers (environ 1 233 € au titre de l'année scolaire 2020-2021).

Au regard de sa volonté de renforcer et développer l'offre de formation locale, GrandAngoulême se propose de participer partiellement à cette mise à disposition spécifique.

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention est établie en vue de définir les modalités de participation financière de GrandAngoulême à la mise à disposition spécifique par Nautilis de lignes de nages dédiées aux étudiants de la formation STAPS.

En cas de nécessité, la présente convention pourra être aménagée par voie d'avenant.

ARTICLE 2 : Engagements des parties

L'Université de Poitiers s'engage à prendre en charge la facture de la mise à disposition spécifique de lignes d'eau au sein de Nautilis pour les étudiants de la formation STAPS.

GrandAngoulême s'engage, quant à lui, à apporter une subvention à hauteur de 525 € à l'Université de Poitiers au titre de son soutien au développement de l'offre de formation locale et de dynamisation de la vie étudiante pour l'année scolaire 2020-2021.

ARTICLE 3 : Modalités de versement

Le paiement de la participation financière de GrandAngoulême s'effectuera en un seul versement après règlement par l'Université de Poitiers de la facture présentée par Nautilis.

ARTICLE 4 : Information / Communication

Les signataires s'autorisent mutuellement à communiquer sur l'existence et le contenu de cette convention de partenariat.
L'Université de Poitiers, dans le cadre de ses actions habituelles de communication, s'engage à informer du soutien de GrandAngoulême dans tous les supports qu'il utilise, ainsi que par le biais de ses rapports avec les différents médias.

Cette information peut se matérialiser par la présence du logotype de GrandAngoulême sur les documents édités par le bénéficiaire, par la mise en place de banderoles, la mise à disposition d'un espace dans un programme, une annonce sonorisée ou par tout autre moyen de communication adapté à la circonstance.

Pour ces actions, le bénéficiaire pourra prendre utilement contact auprès de la Direction de la Communication de GrandAngoulême.

Fait à Angoulême, en 3 exemplaires, le

Pour le Président de GrandAngoulême
Le conseiller-délégué

La Présidente de l'Université

Jean-Jacques Fournié

Virginie Laval

Le Doyen de la Faculté des Sciences du Sport

Aurélien PICHON